

CYCLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

# Directeur de bibliothèque



## Une fonction stratégique

Les bibliothèques et la documentation territoriale constituent un enjeu non seulement culturel, mais aussi économique et social pour toute collectivité. Pour répondre à ces exigences, le directeur de bibliothèque construit des propositions cohérentes et planifiées, suit leurs modalités d'exécution et rend compte des résultats produits. Aussi doit-il impérativement maîtriser les processus et logiques d'aide à la décision, fonder sa gestion sur des choix et priorités explicites et maîtrisées et s'appuyer sur les méthodes de management public.

## A qui s'adresse ce cycle ?

Le cycle s'adresse prioritairement aux directeurs de bibliothèque nouvellement nommés ainsi qu'à des personnes présentes pour occuper à court terme cette fonction. Ce cycle s'inscrit comme une spécialisation du métier de bibliothécaire. L'accès à ce cycle suppose donc que soient préalablement acquises les compétences liées au métier de bibliothécaire.

## Objectifs généraux du cycle

Cette formation s'inscrit dans une démarche de professionnalisation des directeurs de bibliothèque. Ce cycle vise à ce que les stagiaires soient en mesure de :

- Définir les rôles et contributions de la bibliothèque dans le cadre des enjeux sociaux, économiques et culturels de la collectivité.
- Conduire un projet d'établissement en optimisant et en contrôlant les ressources.

## Architecture du cycle

### La professionnalisation

Pour atteindre cet objectif de professionnalisation, une approche par la pédagogie active est retenue, notamment en alternant formation théorique et mise en application en situation de travail.

### Une logique d'individualisation du parcours de formation

Ce cycle est composé de 8 modules pour une durée totale de 38 jours.

Il repose sur un principe d'individualisation des parcours.

Une procédure de validation d'acquis permet aux stagiaires qui en font la demande d'être dispensés, après avis d'un jury de validation d'acquis, de certains modules, à l'exception des modules 1, 3 et 8 qui restent obligatoires.

### L'évaluation des acquis en formation

- Chaque module fait l'objet d'une évaluation spécifique.
- Un rapport écrit, suivi d'une présentation et d'une soutenance devant un jury qualifié de professionnels est également exigé de chaque stagiaire au terme de son parcours de formation.
- Un certificat de formation, attestant de la réussite à l'ensemble des évaluations, est délivré par un jury de fin de cycle. Ce certificat vise une meilleure reconnaissance, par le milieu professionnel, des nouvelles capacités acquises par le stagiaire.

Chef de projet responsable de la conception et du développement du cycle :

**Alain Scrève • Tél : 03 25 83 10 60 • E.mail : [alain.screve@cnfpt.fr](mailto:alain.screve@cnfpt.fr)**

**Délégation CNFPT Champagne-Ardenne**

**1, esplanade Lucien-Péchart • BP 3046 • 10012 Troyes cedex**

## Modules de formation

### 1 Bibliothèque et politique publique

Le directeur exerce un rôle d'expertise et de conseil auprès des élus pour la définition des politiques relatives à leurs bibliothèques. À partir de méthodes d'analyse d'un territoire et des besoins de la population, il doit être capable de définir des orientations précises et d'élaborer un projet de développement. Ce module met l'accent sur ces techniques et aborde également les relations avec les élus et les différents opérateurs de l'action publique.

### 2 Définition d'une stratégie de services

À partir d'orientations préalables validées par l'autorité territoriale, le directeur doit définir une stratégie d'action cohérente et efficace. Il doit pour cela maîtriser un certain nombre d'éléments organisationnels, logistiques et partenariaux. Ce module dispense les savoirs et savoir-faire indispensables à cette fonction essentielle du métier de directeur de bibliothèque.

### 3 Politique documentaire

Le directeur de bibliothèque exerce une responsabilité intellectuelle en matière de développement des ressources documentaires. Ce module aborde, sous un angle stratégique et méthodologique, le pilotage du développement documentaire conçu comme un projet cohérent, maîtrisé et inscrit dans la durée.

### 4 Pilotage budgétaire

Maîtriser les notions, règles et procédures de pilotage et de contrôle budgétaire constitue un enjeu majeur de la bonne gestion d'une bibliothèque. Le directeur trouvera dans ce module les éléments de savoirs et de savoir-faire nécessaires et utiles à la mise en œuvre de cette exigence.

### 5 Pilotage de l'équipe et communication externe

L'atteinte des objectifs définis par les orientations stratégiques nécessite de mobiliser et d'optimiser les ressources humaines de l'équipe mais aussi de promouvoir les services de la bibliothèque en développant une communication en direction des élus, des autres services de la collectivité et du réseau partenarial. L'ensemble de ces aspects est traité dans ce module.

### 6 Recherche individuelle et collective

Le directeur de bibliothèque conduit et encadre des recherches. Il orchestre cette activité, partagée avec son équipe, en analysant les pratiques, en modélisant les procédures, en stimulant les énergies et en capitalisant les productions. Dans ce cadre, il doit être particulièrement attentif à l'évolution des outils et techniques de recherche. Ce module donne les clés d'action au directeur de bibliothèque pour mener à bien cette mission.

### 7 Action culturelle

La définition d'une politique d'action culturelle ne peut se concevoir sans prendre en compte l'environnement local et sans maîtriser la spécificité des outils et de la méthodologie de projet en matière culturelle. Ce module vise à former le directeur sur la démarche d'élaboration et de mise en œuvre de ce type d'action.

### 8 Évaluation en bibliothèque

L'évaluation est aujourd'hui considérée comme un outil de pilotage, de régulation mais aussi comme un levier du changement. Dès lors, le directeur se doit de l'intégrer à son projet de développement de façon à permettre la mesure des résultats des changements opérés, d'en rendre compte à l'autorité territoriale et de moduler, le cas échéant, son plan d'action. Ce module aborde les principes et démarches méthodologiques de l'évaluation.



CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

10-12, rue d'Anjou 75381 Paris cedex 08 - Tél. : 01 55 27 44 00 - Fax : 01 55 27 44 01 - Internet : [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)